



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 20 août 2024 à 19 h 15 à l'hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie, Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun ainsi que Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Patrick Plante.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum est constaté et la présente séance extraordinaire est déclarée « ouverte ».

A.1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil de la Ville de Berthierville étant tous présents, le 20 août 2024, renoncent à l'avis de convocation relatif à la tenue de la présente séance extraordinaire.

Tous les membres du Conseil municipal ont signé une renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Fontaine,
APPUYÉ par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

Que les membres du Conseil de la Ville de Berthierville renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires énumérées à l'ordre du jour qui se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- A.1 Renonciation à l'avis de convocation
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolution d'intérêt général
- H.1 Aréna – Établissement d'une procédure de paiement pour les ligues de hockey – adulte / modification

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉOLUTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 ARÉNA / ÉTABLISSEMENT D'UNE PROCÉDURE DE PAIEMENT POUR LES LIGUES DE HOCKEY – ADULTE / MODIFICATION

CONSIDÉRANT le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 19 août 2024 avec certains organisateurs de ligue de hockey adulte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire modifier la résolution 2024-08-226 afin de décréter des conditions différentes de paiement relatives à la tarification saisonnière supplémentaire de 150 \$ exigible à chaque participant non résident;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

2024-08-228

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

2024-08-229



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution numéro 2024-08-226 en décrétant les conditions énumérées ci-dessous pour le paiement de la tarification saisonnière supplémentaire de 150 \$ exigible à chaque participant non-résident, à savoir :

- La tarification saisonnière supplémentaire de 150 \$ exigible à chaque participant non-résident sera payable mensuellement, selon la même échéance que les frais de location de glace, dont le premier versement sera dû à la date de signature du contrat de location. Par la suite, les paiements seront exigibles à tous les premiers du mois pour la durée du contrat, et ce, préalablement à l'utilisation de la glace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-08-230

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE :


Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:


De lever la séance extraordinaire à 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Pierre Lahaie
Maire


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Pierre Lahaie
Maire